

Séance plénière du 15 décembre 2014

<b>BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2015</b>
--

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

Le Budget primitif, qui est soumis au CESER pour avis, s'élève à 1 063 M€ contre 1 032 M€ au BP 2014 (hors réaménagement de la dette), soit une augmentation de 3 %. Hors fonds européens, le BP 2015 s'élève à 1 015 M€ (contre 1 004 M€ au BP 2014), soit une augmentation de 1 %.

Nouvelle autorité de gestion des fonds FEDER, FSE et FEADER 2014-2020 à partir du 1/1/2015, la Région Centre recevra dès 2015 un volume plus important de crédits.

Par ailleurs, 2015 devrait être la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du nouveau CPER 2015-2020 dont la signature est annoncée pour la fin du printemps 2015.

Le CESER constate que la Région a dû élaborer un budget sans connaître précisément :

- les modalités de transfert du FEADER, dont l'intégration au budget régional se fera au travers de la décision modificative n°1 ;
- les moyens financiers que l'Etat compte inscrire sur le CPER 2015-2020 compte tenu du retard pris par le Gouvernement pour confier les mandats de négociation aux préfets.

Ces incertitudes pesant déjà sur la Région lors du débat sur les OB 2015, le CESER, dans son avis du 13/10/2014, encourageait la Région, pour la construction de son BP 2015, à maintenir ses trois objectifs : un haut niveau d'investissements afin de soutenir l'économie régionale, une stabilisation des dépenses de fonctionnement et l'utilisation de conditions favorables de recours à l'emprunt.

## **I – LES GRANDES LIGNES FINANCIERES DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Les faits marquants de ce BP sur **le fonctionnement** sont les suivants :

- Un volume plus important de fonds européens qui permet une hausse globale des recettes de fonctionnement à 15 M€ et qui compense, sur certaines politiques, la réduction des crédits régionaux ;
- Des dépenses de fonctionnement en hausse de 17 M€ ;
- Une dégradation continue du taux de l'épargne brute à 22,5% des recettes de fonctionnement (loin de l'objectif des 30% que s'est fixé la région) ;

Le CESER regrette que l'année 2015, année de transition budgétaire (fonds européens et CPER), n'ait pas été mise à profit pour renforcer l'autofinancement de la Région : il encourage la Région à poursuivre son effort sur la recherche d'économies de fonctionnement.

L'augmentation de la masse salariale de 2,2 % n'intègre pas les 26 postes transférés pour la gestion des fonds européens qui viendra en cours d'année (à l'occasion d'une DM) et sera, « sans incidence financière » est-il précisé dans le document budgétaire.

Dans cette perspective, le CESER aimerait savoir si les agents transférés auront pour mission la gestion des seuls fonds gérés par la Région.

Le CESER approuve les efforts de la Région pour se préoccuper du pouvoir d'achat des ménages en maintenant, par exemple, le tarif de la restauration scolaire et le taux de la carte grise.

Dès lors, la section **d'investissement** du budget primitif 2015 se caractérise par :

- un recours à l'emprunt de 87,3 M€, en hausse de près de 10 M€ ;
- Une augmentation du volume des investissements, mais limité à 5 M€ pour la part strictement régionale (+1.75%) de BP 2014 (285 M€) à BP 2015 (290 M€).

### **LES RECETTES**

Les recettes régionales sont impactées par plusieurs éléments :

- le transfert de l'Etat à la Région de l'autorité de gestion pour les fonds européens ;
- la réforme de la taxe d'apprentissage prévue par la loi de finances rectificative pour 2014 : de nouvelles ressources fiscales se substituent aux anciennes dotations ;
- la poursuite des baisses des dotations de l'Etat ; pour 2015, elle devrait se chiffrer autour de 25 M€ en fonctionnement (dont -18,3 M€ pour la seule Dotation Globale de Fonctionnement contre -7,5 M€ en 2014) ;
- le transfert de compétences liées à la formation professionnelle issu de la loi du 5/03/2014.

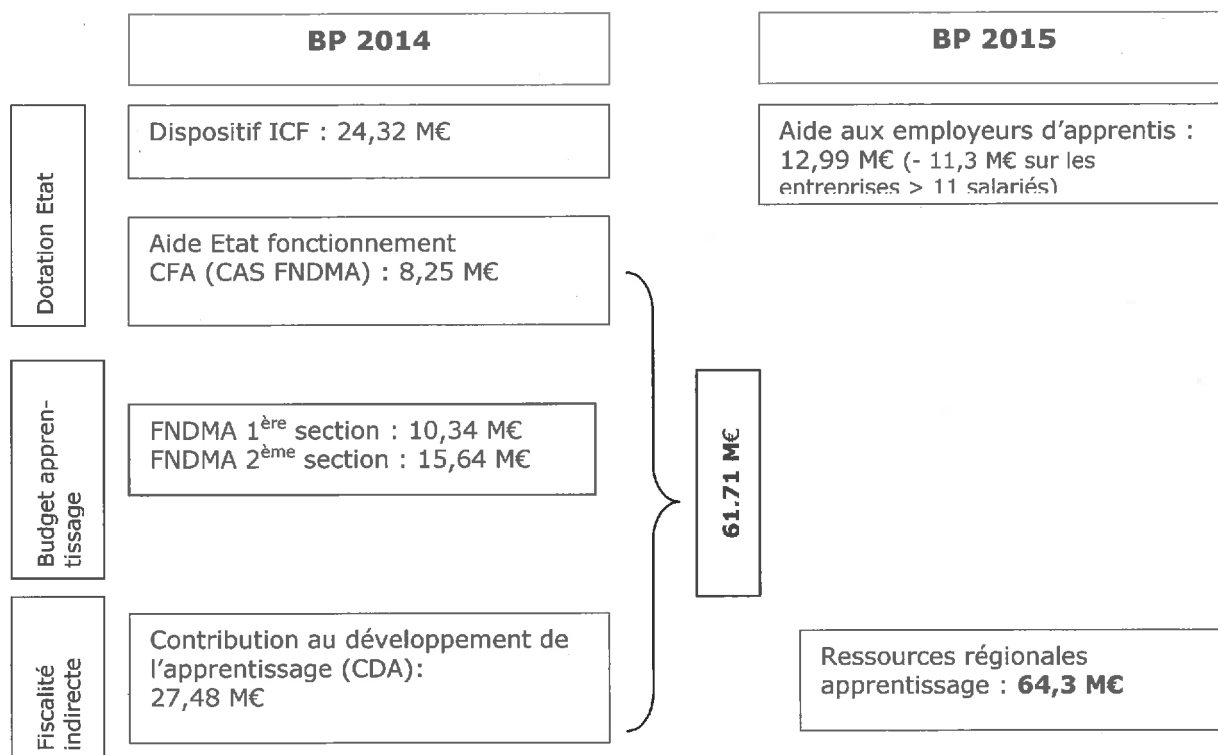
**Les fonds européens** : le transfert de l'autorité de gestion aux Régions se traduit par abondement de 25,6 M€ par rapport au montant inscrit au BP 2014. Le montant inscrit au BP 2015 (56,8 M€) correspond d'une part aux recettes relatives à la programmation 2007-2013<sup>1</sup> et d'autre part aux crédits prévisionnels pour le FEDER et le FSE relatifs à la période 2014-2020 qui démarre.

La Région est à la fois gestionnaire de ces fonds et collectivité porteuse de projets. Le CESER note que les recettes attendues par la Région en tant que bénéficiaire final sont estimées à 8,9 M€ pour 2015.

---

<sup>1</sup> La mise en œuvre de la programmation de 2007-2013 se poursuivra jusqu'en 2016.

## Les recettes concernant l'apprentissage, avant et après la réforme :



Si la réforme a modifié la nature des recettes régionales (plus de fiscalité indirecte), le volume global des ressources régionales pour l'apprentissage évolue peu entre 2014 et 2015. En revanche, l'aide aux employeurs d'apprentis diminue de 11,3 M€ suite à la suppression de l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF).

**Les produits de la fiscalité régionale (directe et indirecte)** augmentent en part relative à 39 % des recettes, contre 36 % en 2014, grâce à l'inscription des nouvelles ressources régionales pour l'apprentissage dans le volet « fiscalité indirecte » en remplacement de dotations comme indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, le CESER constate une estimation à la hausse par la Région :

- du produit de la taxe sur les cartes grises (+ 3,8 M€) sans augmentation du tarif ;
- du produit de la fiscalité directe (CVAE et IFR) : + 2 M€.

Le CESER rappelle sa remarque du débat des orientations budgétaires sur l'optimisme des produits fiscaux attendus, notamment sur les cartes grises.

**Relativement, la part des dotations/compensations transférées par l'Etat** diminue à 45 % des recettes de la collectivité, contre 50 % en 2014. Elles diminuent de 7,9 % par rapport au montant inscrit au budget primitif 2014 en tenant compte de la suppression de l'aide aux employeurs d'apprentis dans les entreprises > 11 salariés (-11,3 M€ par rapport à 2014).

Ces éléments nouveaux modifient la structure des recettes inscrites au BP 2015 entre dotations de l'Etat et fiscalité par rapport à 2014.

	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Ecart (en M€)</b>
Dotations/compensations participations	518,5 (50,2 %)	477,6 (44,9 %)	- 40,9
Fiscalité directe et indirecte	371,5 (36 %)	414,9 (39 %)	+ 43,4
Fonds européens (FEDER/FSE)	31,2 (3 %)	56,8 (5,3 %)	+ 25,6
Autres recettes	32,8 (3,2 %)	26,19 (2,5 %)	- 6,6
Emprunt	77,9 (7,5 %)	87,3 (8,2 %)	+ 9,4
<b>Total</b>	<b>1 031,9</b>	<b>1 062,7</b>	<b>+ 30,9</b>

L'augmentation des recettes s'explique ainsi, en majeure partie, par l'abondement des fonds européens car l'augmentation de la fiscalité indirecte vient compenser la diminution des dotations de l'Etat (s'agissant de l'apprentissage comme cela a été dit plus haut).

Et la mise en place du nouveau dispositif en matière de taxe d'apprentissage permet d'augmenter l'autonomie financière de la Région par rapport à l'Etat, même si l'autonomie fiscale (part des recettes sur lesquelles la Région a un pouvoir de taux) reste stable et faible autour de 9 %.

## **LES DEPENSES**

### **Les autorisations de programmes et d'engagements**

Les autorisations de programme (en investissements) pour 2015 s'élèvent à 492 M€ (295 M€ au BP 2014). Les nouvelles AP concernent principalement :

- les fonds européens : 154 M€ ;
- les territoires solidaires : 124 M€ dont 25 M€ pour le THD et 40 M€ pour le Contrat Régional de Solidarité Territoriale d'Orléans ;
- l'environnement : 18,4 M€ ;
- la culture : 12,2 M€.

Les autorisations d'engagement (en fonctionnement) représentent 216 M€ (128 au BP 2014). Les plus importantes concernent :

- les fonds européens : 138 M€ ;
- l'environnement : 22,9 M€.

Toutefois, la Région n'ayant pas eu connaissance de l'engagement de l'Etat pour le CPER 2015-2020 lors de l'élaboration du budget et les négociations n'ayant pas pu réellement s'engager, peu d'ouvertures d'AP/AE sont inscrites au titre du nouveau CPER.

### **En crédits de paiement**

Les dépenses d'intervention, fonds européens inclus, (851 M€ contre 818 M€ en 2014) représentent 80 % du budget, soit 316 M€ en investissement (contre 299 M€ au BP 2014) et 534 M€ en fonctionnement (contre 519 M€ en 2014). L'effort d'investissement propre de la Région s'élèvera à 290 M€ en 2015 contre 285 M€ au BP 2014, comme mentionné plus haut.

Cette augmentation globale des dépenses d'intervention de 33 M€ s'explique donc en grande partie par la gestion par la Région d'une part plus importante des fonds européens. 47 M€ (contre 27 M€ en 2014) seront mobilisés sur huit politiques : la formation professionnelle, les territoires solidaires, les transports, la recherche/innovation, l'environnement, l'économie, l'apprentissage et le tourisme. (cf. tableau annexe 2).

## **II – LES REMARQUES DU CESER SUR LES POLITIQUES REGIONALES**

L'Exécutif régional a souhaité construire un budget 2015 « offensif » vers trois cibles prioritaires : les entreprises, la jeunesse et les territoires.

Au-delà des objectifs affichés par l'Exécutif régional, le CESER fait les remarques suivantes sur les interventions régionales :

### Formations professionnelles

Outre l'apport des fonds européens, l'augmentation des crédits s'explique principalement par le transfert de compétences pour la formation de nouveaux publics (+ 6,9 M€) qui devrait être entièrement compensé par une dotation de l'Etat inscrite au BP.

S'agissant de la mise en place du SPRO au 1/01/2015, le CESER rendra un avis spécifique. Toutefois, il s'interroge sur la diminution de 3 % du programme concerné par cette nouvelle politique : « Accueil, information, orientation ». Quels moyens seront consacrés à ce nouveau service ?

### Apprentissage :

La diminution du budget apprentissage s'explique essentiellement par la suppression de l'aide de l'Etat aux employeurs d'apprentis dans les entreprises > 11 salariés (- 11,33 M€).

Le Conseil régional a choisi de reconduire les budgets de fonctionnement des CFA au même niveau que 2014 malgré la baisse de 6 % des effectifs. Cependant, la réforme de la répartition de la taxe d'apprentissage s'effectuant à conditions de collecte constante sur les entreprises, la Région perçoit maintenant 23 % de plus du produit de la taxe (51 % en 2015 contre 28 % en 2014). Il reste donc une incertitude sur le financement des CFA dès lors qu'ils ne retrouveront pas, en région par l'intermédiaire des OCTA (Organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) les financements dont ils disposaient précédemment : ils pourraient alors se tourner vers la Région à laquelle la loi du 5/03/2014 a confié une responsabilité accrue.

### Enseignement/lycées

L'augmentation des crédits d'investissement dans les lycées est liée aux efforts de la Région pour soutenir le secteur du BTP en accélérant les opérations de réhabilitation et de travaux (toits photovoltaïques par exemple).

Le CESER constate les diminutions des dotations de fonctionnement qui résultent d'économies sur l'achat de gaz obtenues dans le cadre de Centr'Achats et de celles réalisées suite à la mise en œuvre des contrats de performance énergétique (CPE) dans 19 lycées depuis quelques années.

Dans sa réponse aux observations de la Chambre Régionale des Comptes sur les finances régionales, l'Exécutif régional mentionnait l'évaluation en cours des certaines politiques, dont les CPE. Le CESER souhaiterait être destinataire des rapports d'évaluation pour mesurer les gains obtenus sur les CPE.

### Enseignement supérieur :

Le CESER s'exprimera sur cette thématique de manière plus approfondie dans un avis spécifique sur la communication sur l'enseignement supérieur à cette même séance.

Toutefois, il s'interroge sur la compatibilité de la baisse importante des crédits d'investissements (- 34,3 %) avec l'objectif affiché de 70 000 étudiants à l'horizon 2020, d'autant que la dotation annoncée de l'Etat dans le CPER 2015-2020 est en nette diminution par rapport à la précédente génération. Il paraît difficile d'imaginer accueillir environ 13 000 étudiants de plus dans les locaux actuels, même rénovés.

Sur le développement des formations proposées, le CESER approuve le soutien de la Région à la mise en place d'une formation pratique d'odontologie située au CHR d'Orléans sous l'égide du CHU de Tours et en partenariat avec la Faculté d'odontologie de Nantes... Une AP de 300 000 € est ouverte à cette fin. Le CESER avait fait cette préconisation dans sa communication de septembre 2013 sur les formations médicales et para-médicales post-bac.

#### Recherche :

Le CESER se félicite de l'augmentation de ce budget grâce à la mobilisation de 6,3 M€ de fonds européens. Il note l'inscription de 4 M€ en crédits de paiement pour l'appel à Manifestation d'Intérêt régional pour les deux projets déjà validés, ce qui portera à 7,2 M€ la consommation de l'AP de 15,22 M€.

La Région prévoit de valider en 2015 deux autres projets : un concernant la cosmétique sur lequel un avis spécifique du CESER est rendu et un autre concernant la métrologie environnementale.

#### Culture et sport :

Le CESER apprécie le choix fait par la Région de maintenir les dotations en fonctionnement en direction de la culture et du sport malgré les contraintes budgétaires d'autant que ces secteurs n'ont pas été retenus dans les objectifs des programmes européens en région et qu'ils sont souvent « sacrifiés » par les autres financeurs.

Néanmoins, certaines dépenses d'investissement posent question. S'agissant du FRAC, bâtiment livré en 2014, il est proposé l'ouverture d'une AP de 0,500 M€ pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment ancien qui s'expliqueraient par des fuites d'eau. S'agit-il d'un manquement sur les programmes initiaux ?

De plus, une AP de 0,150 M€ est inscrite pour des mises aux normes hygrométriques. Le CESER souhaiterait savoir pourquoi cela n'a pas été anticipé dans la conception du projet qui aurait dû intégrer cette dimension dans la mesure où le FRAC a pour objectif la conservation des œuvres.

#### Territoires solidaires :

La croissance des crédits (+ 18,9 %) s'explique notamment par le renforcement des budgets pour le Très Haut Débit et par la montée en puissance des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) dans le cadre de la stratégie régionale d'accélération des projets pour un soutien au secteur du BTP.

Concernant la politique contractuelle territoriale, le CESER s'interroge sur la suite qui sera donnée à la réunion des Conseils de Développement en novembre dernier. Il pense que les Conseils De Développement peuvent avoir un rôle plus important à jouer dans la définition, la construction, voire l'acceptabilité des projets des territoires dès lors qu'ils auraient des moyens suffisants pour fonctionner. La Région ne pourrait-elle pas veiller à ce que les Conseils de Développement disposent de ces moyens dans le cadre des CRST ?

### Environnement :

Grâce à l'apport des fonds européens, les crédits sont en augmentation de 17,3 %, la part régionale reculant de 7 %.

Le rôle de la Région en tant que chef de file de la biodiversité a été récemment renforcé. Toutefois, le CESER s'interroge sur les moyens dont disposera l'Observatoire de la Biodiversité pour financer les études indispensables à sa mission. Au-delà de la nécessaire implication financière de l'Etat, le CESER suggère que tout ou partie de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) soit transférée aux Régions pour l'exercice de cette nouvelle compétence.

### Transports et déplacements :

La hausse des crédits provient en grande partie de la convention TER dont le cadre a été redéfini au cours de l'année 2014. La mise en œuvre en année pleine de la nouvelle convention a entraîné des modifications budgétaires qui compliquent les comparaisons par rapport à 2014. Néanmoins, eu égard aux efforts financiers importants de la Région, le CESER sera attentif sur la réalisation des objectifs en termes de fréquentation et de qualité du service rendu.

S'agissant de la réouverture du tronçon Voves-Orléans, le CESER souhaiterait connaître les résultats de la concertation sur le traitement du problème des passages à niveau qui mobilisent fortement les acteurs locaux sur le terrain.

Enfin, le CESER souhaite attirer l'attention sur le risque de fermetures définitives de lignes de fret ferroviaire si aucune décision sur leur rénovation n'est prise d'ici la mi-janvier. C'est le cas notamment de Vendôme-Montoire et de Blois-Villefrancoeur.

### Economie :

Le point fort de ce budget est l'inscription de 4 M€ pour le 2<sup>ème</sup> appel à projets PME innovation. Une AP de 5 M€ avait été ouverte en DM 1 de juin 2014. Le CESER s'était exprimé en faveur de la reconduction de l'appel à projets qui vise à favoriser les projets d'innovation dormants dans les PME/PMI.

En revanche, le CESER note que la Région ne mobilisera que 3,8 M€ de fonds européens contre 4,6 M€ au BP 2014, d'où une augmentation très faible des crédits par rapport au BP 2014. Il s'étonne également de l'absence de mise en valeur des actions annoncées dans le plan en faveur du BTP en octobre 2014.

Le CESER se félicite du maintien du soutien au dispositif CAP ASSO. Néanmoins, il aimerait connaître la part des financements destinée à l'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait des précisions sur le fonds régional de garantie pour les entreprises industrielles et de services. Il constate un décalage entre le rapport qui annonce l'ouverture d'une AP de 1 M€ et l'inscription d'un crédit de paiement de 0,500 M€ au BP 2015 et la présentation par politique régionale (0 au BP 2015).

## CONCLUSION

2015 reste une année à risques pour le budget régional :

- risques sur les recettes fiscales optimistes ;
- risques sur les budgets des CFA ;
- risques sur la responsabilité de gestion des fonds européens que le CESER a déjà pointés.

Néanmoins, le CESER approuve le choix fait par la Région d'amplifier, même très légèrement, le volume des investissements.

Cependant, il a, à plusieurs reprises, incité la Région à mettre en œuvre une politique d'investissement plus ambitieuse en faveur de l'emploi, des services à la population et du développement durable. Dans son avis du 13/10/2014 sur le rapport de la Région relatif à la dynamisation des investissements publics en région Centre, le CESER a fait quelques propositions : la rénovation thermique des logements et l'adaptation des logements face au vieillissement de la population, l'enseignement supérieur et la recherche, les travaux d'accessibilité des bâtiments publics.

Compte tenu de la conjoncture atone et des conditions favorables pour emprunter, le CESER encourage la Région à lancer rapidement des opérations d'investissements structurants et de long terme en mobilisant l'emprunt.

Le CESER rappelle sa conclusion émise dans son avis sur les OB 2015 : il attend de la Région qu'elle affirme, à travers son budget, sa volonté de jouer pleinement son rôle de chef de file de l'aménagement et de développement durable du territoire et qu'elle y décline ses priorités.

Les opérations qui seront inscrites au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 doivent aussi y contribuer : leur mise en œuvre rapide dès la signature du contrat est indispensable pour soutenir l'économie régionale.

Suite au débat sur la réforme territoriale, la Région conserve son périmètre actuel : elle peut et doit tirer avantage de cette situation et concentrer son action sur ses priorités à travers des investissements porteurs d'avenir.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstentions : 14

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN



## LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2014-2015

### FONCTIONNEMENT

En millions d'euros	2014	2015	var.
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>662,4</b>	<b>679,0</b>	<b>2,5%</b>
Dont :			
Dépenses d'intervention : (politique des transports, formation...)	519,0	533,9	2,9%
Dépenses de gestion :	143,4	145,3	1,3%
- RH (masse salariale + avantages sociaux/formation)	120,0	122,5	2,1%
- moyens généraux Administration	15,0	14,6	-2,7%
- (admission en non-valeur et mouvements financiers divers)	4,0	3,7	-7,5%
- communication	4,4	4,3	-2,3%

Frais financiers (intérêt de la dette) :	18,6	15,4	-17,2%
--	------	------	--------

<b>Epargne brute :</b>	<b>201,0</b>	<b>202,0</b>	<b>0,5%</b>
<i>NB : Epargne brute = recettes de fonctionnement – dépenses de Fonct – frais financiers</i>			

En millions d'euros	2014	2015	var.
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>882,0</b>	<b>897,0</b>	<b>1,7%</b>
Dont :			
Recettes d'intervention : (Apprentissage, fonds européens, transports, lycées, formation)	47,9	44,7	-6,7%
Recettes fiscales, dotations et autres :	834,0	852,0	2,2%
- Fiscalités directe (CVAE – IFER)	172,4	174,5	1,2%
- Fiscalité indirecte : (Carte grise, taxe additionnelle apprentissage, TICPE + TICPE form professionnelle)	199,0	240,4	20,8%
- Dotations Etat : (DGF rég, DGD résiduelle, FCPA, dotation indemnité TICPE compensation, dotation globale neutralisation)	458,0	433,0	-5,5%
- Recettes RH :	4,2	4,2	0,0%
(Remboursé Etat contrats aidés, indemnités CPAM, part agents tickets resto...)			
- Recettes moyens généraux (Remboursement Régions Limousin et Auvergne boyers antenne Bruxelles)	0,012	0,0	-100,0%

### INVESTISSEMENT

Remboursement du capital de la dette :	49,0	49,3	0,6%
--	------	------	------

Dépenses d'investissement :	302,0	318,8	5,6%
Dont :			
Dépenses d'intervention : (Politiques régionales : territoires solidaires, transports, économie, lycées...)	299,0	316,6	5,9%
Dépenses de gestion :	2,6	2,2	-15,4%
Systèmes informatiques	1,7	1,5	
Travaux et bâtiments	0,4	0,2	
Equipements	0,3	0,2	-33,3%
Frais administration	0,0	0,1	0,0%
Véhicules	0,2	0,2	0,0%

<b>TOTAL BP 2014 :</b>	<b>1 032,0</b>	<b>1 062,7</b>	<b>3,0%</b>
(hors gestion de la dette 150 M€ mais dont fonds européens :)	27,5	48,5	76,4%

<b>Autofinancement (épargne disponible) :</b>	<b>152,0</b>	<b>152,9</b>	<b>0,6%</b>
(= Epargne brute – remboursement du capital)			

Recettes d'investissement :	72,0	78,6	9,2%
Dont :			
Recettes d'intervention : (Apprentissage, économie, fonds européens, transports, lycées, culture, sports)	35,0	40,6	16,0%
Dotations investissements : (Dotation régionale équipement scolaire – FCTVA)	36,7	35,6	-3,0%
Recettes diverses (moyens généraux)	0	2,5	

<b>Emprunt d'équilibre :</b>	<b>77,9</b>	<b>87,3</b>	<b>12,1%</b>
------------------------------	-------------	-------------	--------------

<b>TOTAL BP 2015 :</b>	<b>1 032,0</b>	<b>1 062,7</b>	<b>3,0%</b>
(hors gestion de la dette 150 M€ mais dont fonds européens :)	31,2	56,8	82,1%

**SYNTHESE DES CREDITS DE PAIEMENT PAR SECTEUR D'INTERVENTION  
AVEC ET HORS FONDS EUROPEENS**

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2014 DEPENSES				BP 2015 DEPENSES				Variation 2015-2014	
	Crédits (M€) F + I	Fonds européens (M€)	Total BP 2014 (M€)	Part dans les dépenses totales	Crédits (M€) F + I	Fonds européens (M€)	Total BP 2015 (M€)	Part dans les dépenses totales	Variation hors Fonds européens	Variation avec les Fonds européens
FORMATIONS PROFESSIONNELLES	78,36	7,00	<b>85,36</b>	10,43%	85,04	11,70	<b>96,74</b>	11,38%	8,52%	13,33%
APPRENTISSAGE	101,76	1,70	<b>103,46</b>	12,64%	90,18	1,30	<b>91,48</b>	10,76%	-11,38%	-11,58%
ENSEIGNEMENT - LYCEES	137,75		<b>137,75</b>	16,83%	140,39		<b>140,39</b>	16,52%	1,92%	1,92%
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	44,74		<b>44,74</b>	5,47%	44,04		<b>44,04</b>	5,18%	-1,56%	-1,56%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8,98		<b>8,98</b>	1,10%	6,78		<b>6,78</b>	0,80%	-24,50%	-24,50%
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	27,83	4,70	<b>32,53</b>	3,98%	27,34	6,30	<b>33,64</b>	3,96%	-1,76%	3,41%
CULTURE	33,81		<b>33,81</b>	4,13%	33,16		<b>33,16</b>	3,90%	-1,92%	-1,92%
SPORTS	7,92		<b>7,92</b>	0,97%	7,57		<b>7,57</b>	0,89%	-4,42%	-4,42%
TERRITOIRES SOLIDAIRES	74,98	1,90	<b>76,88</b>	9,39%	82,09	9,30	<b>91,39</b>	10,75%	9,48%	18,87%
TIC	3,62		<b>3,62</b>	0,44%	3,97		<b>3,97</b>	0,47%	9,67%	9,67%
ENVIRONNEMENT	14,61	2,80	<b>17,41</b>	2,13%	13,59	6,80	<b>20,39</b>	2,40%	-6,98%	17,12%
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	204,76	4,50	<b>209,26</b>	25,57%	215,36	7,20	<b>222,56</b>	26,19%	5,18%	6,36%
TOURISME	8,49		<b>8,49</b>	1,04%	8,01	0,60	<b>8,61</b>	1,01%	-5,65%	1,41%
ECONOMIE INNOVATION	41,62	4,60	<b>46,22</b>	5,65%	43,08	3,80	<b>46,88</b>	5,52%	3,51%	1,43%
EUROPE (hors gestion déléguée)	0,35		<b>0,35</b>	0,04%	0,67		<b>0,67</b>	0,08%	91,43%	91,43%
COOPERATION DECENTRALISEE	1,55		<b>1,55</b>	0,19%	1,55		<b>1,55</b>	0,18%	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>791,13</b>	<b>27,20</b>	<b>818,33</b>	<b>100,00%</b>	<b>802,8</b>	<b>47,00</b>	<b>849,82</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,48%</b>	<b>3,85%</b>